




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-386**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172427-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaele LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

**Nomenclature : 5.2**  
Fonctionnement des assemblées

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES À L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2014-3 du 28 avril 2014 modifiée par la délibération n° DL.2015-23 du Conseil Municipal du 9 février 2015.

**En matière d'autorisation d'ester en justice :**

D.2015-483 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SARL MELA ETABLISSEMENT "LE BEFFROI" - 4 FORUM DES CARDEURS - OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC (APPEL DU JUGEMENT RENDU LE 21 MAI 2015 PAR LE JUGE DE L'EXÉCUTION) - CA 15/209

D.2015-484 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME VÉRONIQUE GERMAIN - REQUÊTE EN RÉFÉRÉ-SUSPENSION CONTRE NOTE D'AFFECTATION DU 10 AVRIL 2015 L'AFFECTANT AU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION EN CHARGE DE LA COORDINATION DES INSTRUCTEURS DU DROIT DES SOLS DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX - TA 15/224

D.2015-485 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À L'ÉTABLISSEMENT "O'SULLIVAN'S" GÉRANT M. THIERRY GODES SITUÉ 61 RUE ESPARIAT À AIX-EN-PROVENCE - OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC - RÉFÉRÉ - TGI 15/218

D.2015-490 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ LOGI AIX LES MILLES HOLDING - URBANISME - ANNULATION DU REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU 27 AVRIL 2015 - TA 15/234

D.2015-491 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. JEAN-CHRISTOPHE QUENECANT - CHUTE VOIE PUBLIQUE RUE MARÉCHAL JOFFRE - RECOURS INDEMNITAIRE- TA 15/235

D.2015-493 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME MARIE-CHARLOTTE PASTINELLI - URBANISME - ANNULATION DE L'ARRÊTÉ DU 23 DÉCEMBRE 2014 ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE À M. HATON - TA 15/238

D.2015-494 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX FAMILLES M. IOAN GEREBENES, MME ANA PUNKA, M. CALIN STOICA ET AUTRES - OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE ID0016 , SISE QUARTIER VALCROS À AIX-EN-PROVENCE - RÉFÉRÉ EXPULSION AVEC DEMANDE DU CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE - TGI 15/217

D.2015-495 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. GILLES ROUVET - RESSOURCES HUMAINES - RECOURS INDEMNITAIRE TENDANT AU PAIEMENT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES - TA 15/219

D.2015-496 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À FAMILLE ET PROVENCE - ASSIGNATION FAMILLE ET PROVENCE - BAIL LES CANAILLOUX

D.2015-497 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A FAMILLE ET PROVENCE - ASSIGNATION FAMILLE ET PROVENCE - BAIL LES PAQUERETTES

D.2015-498 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. CHARLES-ALAIN CASTOLA - URBANISME - ANNULATION DU SURSIS À STATUER DU 26 FÉVRIER 2015 SUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE N° DP 13 001 15J0054 - CHEMIN DE LA CHEVALIÈRE - TA 15/239

D.2015-499 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. CHARLES-ALAIN CASTOLA - URBANISME - ANNULATION DU SURSIS À STATUER DU 26 FÉVRIER 2015 SUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE N°DP 13 001 15J0055 - CHEMIN DE LA CHEVALIÈRE TA 15/240

D.2015-500 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX FAMILLES CALDARAS ADANITA, DRAGOSTIN DANIEL ET BOBI, SURAU IRINA, PACURAR MARIANA, CIURAR EVA ET AUTRES ROMS, OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE LB0196 - PLATEAU DE L'ARBOIS (ANCIEN SITE DE LA SPA) - RÉFÉRÉ EXPULSION AVEC DEMANDE DU CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE

D.2015-501 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. MALANCA VICU ET AUTRES ROMS, OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE EW 0045 SISE 424 CHEMIN DU VIADUC À AIX-EN-PROVENCE - RÉFÉRÉ EXPULSION AVEC DEMANDE DU CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE

D.2015-504 -DEFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MME CHANTAL ANTONIOTTI - CHUTE DANS LA SALLE MUNICIPALE DES CEDRES - TA 15/252

D.2015-509 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. PASCAL QUEMENER - RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR - DP 14J0392 DÉLIVRÉE LE 12 NOVEMBRE 2014 À LA SCI EFI - 37 RUE DES CORDELIERS - TA 15/265

D.2015-510 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. ET MME EMMANUEL KAAST ET AUTRES - RECOURS INDEMNITAIRE -NUISANCES SONORES - PLACE DES CARDEURS - TA 15/259

D.2015-511 -REQUÊTE EN ANNULATION DE MME GERMAIN CONTRE DÉCISION DU 1ER JUIN 2015 PORTANT REFUS D'IMPUTABILITÉ AU SERVICE DE SA MALADIE

D.2015-522 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MONSIEUR LUCIEN DOSSETTO - TA N°1505910-2 DU 31/07/2015 - RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR CONTRE DÉCISION NÉGATIVE SUR LE CERTIFICAT D'URBANISME N° 13001

15J0004 DU 16/02/2015 ET CONTRE REJET DE LA VILLE DU RECOURS GRACIEUX, EN DATE DU 5/06/2015 - TA 15/267

D.2015-523 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SARL IONO ET LA COMPAGNIE PACIFICA - REQUÊTE INDEMNITAIRE - PROCÉDURE D'APPEL - DOMMAGES PROVOQUÉS SUR LE LOCAL COMMERCIAL SIS 2 RUE VAN LOO - CAA 15/270

**En matière d'emprunt :**

D.2015-489 -EMPRUNT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 3 876 489 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - PREFINANCEMENT DES ATTRIBUTIONS DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)

**En matière de préemption :**

D.2015-486 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION - VENTE AMAT/DE LUCA ( LOTS 623, 527)

D.2015-487 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION - VENTE SCI MARIIGNANE CENTRE (LOT 903)

D.2015-488 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION - VENTE EL OUALI (LOTS 327, 490, 746)

D.2015-492 -PREEMPTION PAR LA VILLE EN DATE DU 12 MAI 2015 DU LOGEMENT DE M. JEAN-FRANÇOIS BOUVET LOT N°758 BÂT E SIS RÉSIDENCE LES FACULTÉS - SAISINE DU JUGE DE L'EXPROPRIATION - TGI 15/233

D.2015-502 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION - VENTE BERNAUDON VVE GARRON JACQUELINE/GARRON MICHEL (LOT 688)

D.2015-503 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION D'ACQUISITION - VENTE SCI FRABE (LOT 940)

D.2015-505 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION D'ACQUISITION - VENTE SCI FRABE (LOT 1024)

D.2015-506 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION D'ACQUISITION - VENTE SCI FRABE (LOTS 294 , 928)

D.2015-507 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION D'ACQUISITION - VENTE SCI FRABE (LOT 958)

D.2015-508 -BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS - DECISION DE PREEMPTION - VENTE CONSORTS SCHOLZ - PARCELLES CO N° 7 ET 38 ( MAISON A USAGE D'HABITATION ET LOCAL COMMERCIAL)

**En matière de conclusion et de révision du louage de choses :**

D.2015-512 -CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "SPORT SENIOR SANTÉ EN PAYS D'AIX"

D.2015-513 -CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "TOI MOI NOUS"

D.2015-514 -CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "CLUB PYRAMIDE DE PROVENCE"

D.2015-515 -CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "ATTAC"

D.2015-516 -CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "GÉNÉRATION ACT'VIE-TÉ"

D.2015-517 -AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "AGESA"

D.2015-518 -CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "POINTEFLEX"

D.2015-519 -CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "CONVERGENCE"

D.2015-520 -CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "ARAPAS"

D.2015-521 -AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "ARAPAS"

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2015-386 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long horizontal stroke and a final upward flourish.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)